**SEANCE DU 22 AVRIL 2015**

L’an deux mil quinze, le vingt-deux Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 14 Avril 2015, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Didier THIEBAUT  – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.

Eddy BERNARDI - Bruno FAVIER - Bernard VETTRAINO – Roger PHILBERT –

Karine RODRIGUEZ - Régis MONNIER - Françoise FEY L’HERISSON

Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Michel BERGER pouvoir à Elodie VIREY

Véronique JOLLY pouvoir à Didier THIEBAUT

M. Jean-Michel ROYER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l’ordre du jour appelle l’examen des affaires suivantes :

**I. TRAVAUX EN COURS – PROJET MAIRIE :**

* ***Vestiaire* :**

Le dossier sera revu dès que l’on sera en possession de tous les éléments, attente de devis et des différents éléments.

* ***Grilles du Cimetière* :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

RETIENT l’Entreprise CHAPUT pour la restauration des grilles du cimetière.

Le montant du devis dernier étant main tenu soit 4340,00 euros HT.

* ***Calvaire* :**

Le devis a été traduit en français comme convenu puis envoyé à la DRAC.

La réponse au courrier a été faite le 31/03/2015 par Madame Loutrel de la DRAC, indiquant l’obligation de faire faire 3 devis comparatifs vis-à-vis des montants.

* ***Eglise* :**

Comme vu au précédent conseil une entreprise spécialisée s’est déplacée au sein de l’Eglise de l’Assomption afin de constater et d’analyser les formations de champignons sur les boiseries.

Il a été également vu la dépose des boiseries de plancher comme il l’a été préconisé par la DRAC .

* ***Fibre optique* :**

La fibre optique est en cours de pose.

La question est posée, à savoir si celle-ci sera passée en creusant des tranchées ou non ?

A voir avec les entreprises en charge.

* ***Portail décharge* :**

Afin de fermer la décharge un devis auprès de l’Entreprise La forge de l’Ource a été demandé avec deux types de portails toujours aux mêmes dimensions. L’un grillagé, l’autre tôlé.

Pour avoir un comparatif de prix un autre devis est demandé.

Ce qui sera fait auprès de l’entreprise Mathieu à Essoyes.

* ***Remplacement des 3 Tonneaux* :**

Le remplacement des 3 tonneaux à l’entrée de Landreville est envisagé depuis quelques temps en collaboration avec la section locale du SGV.

Deux propositions ont été faites par l’entreprise La forge de l’Ource simultanément à la mairie et la section locale du SGV.

Une proposition toujours dans l’esprit des 3 tonneaux, l’autre proposition représentant une flûte de Champagne.

Les membres du conseil municipal ont retenus à l’unanimité la proposition des 3 tonneaux.

Suivant la décision de la section locale du SGV, les 3 tonneaux en bois existants seront enlevés et remplacés.

**PROJET MAIRIE :**

Monsieur le Maire demande aux Membres présents de se positionner sur la réfection du bâtiment de la Mairie afin de pouvoir lancer une étude. Vote : 11 pour – 2 abstentions – 1 contre.

Monsieur le Maire apporte la précision suivante que Qualiconsult doit revisiter l’ensemble des ERP le 11 Mai 2015 par rapport aux nouvelles normes d’accessibilité.

**II. ARRETE ARC DE DIERREY.**

ARRETE DE MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de LANDREVILLE,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.126-1, R.123-22, R.126-1 à R.126-3,

VU l'arrêté préfectoral n°2015062-0006 du 3 mars 2015 instituant des servitudes d'utilité publique à proximité de l’ouvrage dénommé « Arc de Dierrey » dans le département de l’Aube,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de LANDREVILLE, approuvé par délibération en date du 12 Mars 2014, rendu exécutoire par M. le Préfet de l’Aube en date du 15 Mai 2014.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la mise à jour du plan local d'urbanisme en y annexant l'arrêté préfectoral n°2015062-0006 du 3 mars 2015,

ARRETE

Article 1er: L’arrêté préfectoral n°2015062-0006 du 3 mars 2015 instituant des servitudes d'utilité publique à proximité de l’ouvrage dénommé « Arc de Dierrey » dans le département de l’Aube, est annexé au plan local d'urbanisme. Cette annexion met à jour le plan local d'urbanisme.

Article 2 : La mise à jour du plan local d'urbanisme est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie de LANDREVILLE.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de LANDREVILLE pendant une durée d'un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet ainsi qu'au Directeur départemental des territoires et au Directeur départemental des finances publiques.

##### **III. PERSONNEL RPI.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Considérant la [Loi n° 2012-1189](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026536632&fastPos=1&fastReqId=1252606524&categorieLien=id&oldAction=rechTexte) du 26 octobre 2012 portant création des emplois d’avenir, et l’aide de l’Etat pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour l’embauche d’un jeune motivé.  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents et représentés,  **DECIDE** à compter du 04 Mai 2015 d’avoir recours à un emploi d’avenir pour les fonctions d’Agent de Cantine et Garderie Scolaire et Périscolaire à raison de 35 heures par semaine pour une durée de trois années.  **DIT** que les crédits seront prévus chaque année au budget.  **CHARGE** Monsieur le Maire d’effectuer le recrutement et l’AUTORISE à signer tous documents nécessaires à ces décisions. |  |

**IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.**

1. **CCAS :**

Elodie VIREY fait le compte-rendu de la dernière réunion du CCAS concernant principalement le repas des anciens organisé le 13 juin prochain au Café du Commerce.

Elle indique que chaque membre du CCAS et du Conseil Municipal y est convié.

1. **Fleurissement :**

Elodie VIREY indique que suite à la dernière commission fleurissement, les commandes de fleurs ont été faites et que les plantations communales sont prévues le vendredi 15 Mai prochain, chaque membre du Conseil Municipal est convié à y participer.

1. **Voirie rurale :**

Deux demandes ont été étudiée lors de la commission de voirie.

Pour la demande de Madame CHEURLIN, les travaux semblent moins conséquents que ce qu’elle souhaitait au départ, un écoulement d’eau est à prévoir.

Rendez-est pris sur place le 23 avril à 13h30 avec les membres de la commission qui le souhaitent et le propriétaire.

Concernant la demande de Monsieur PROPHETE Yann , la commission s’est rendue sur place et attend que le propriétaire ait vu les riverains.

La commission a également travaillée et prévue le dérasage sur le chemin du Joncheret.

Une journée entretien des chemins est prévue le mercredi 13 Mai 2015.

1. **Cimetière :**

La commission cimetière s’est réunie le mercredi 29 avril, pour travailler sur les demandes de renouvellement de concessions, ainsi que les reprises de concessions vacantes et échues.

Un travail est fait sur les concessions trentenaires.

1. **Maison des Associations :**

La commission sécurité est passée à la MDA, le registre est complet.

Il est juste demandé de faire des mains courantes de chaque côté des escaliers et de mettre en place une convention de location.

1. **CCAO :**

Voir le compte-rendu de la CCAO disponible en Mairie.

1. **A.D.B. :**

La cotisation 2015 sera de 1.31 € par habitant.

1. **P.E.D.T. :**

Didier THIEBAUT donne lecture du PEDT défini avec les professeurs des écoles, les Maires du RPI ainsi que leurs adjoints, une représentante de l’Inspection Académique et des représentants des parents d’élèves.

1. **S.I.T.S :**

Elodie VIREY rend compte aux membres du conseil municipal, de la réunion du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, concernant le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015.

Elle indique également que les transports pour les sorties sportives et culturelles pour les écoles seront toujours financées à 50 %, en fournissant les factures.

D’autres part, suite à sa demande auprès du président du SITS, il a été accordé le même financement pour les sorties périscolaires sportives et culturelles.

**V. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe les Membres présents :

* Santerne : changement des ampoules de l’éclairage public
* Analyses eau : pas assez de chlore vis-à-vis de certaines conditions actuelles mais potable.
* Entre Côteaux et Vallées : deux sorties ont été annulées faute de participants, cependant la fête de la musique est toujours organisée dans quelques villages le samedi 27 juin prochain.

Elodie VIREY fait remarquer que ce jour est aussi le jour de la Fête des écoles pour le RPI Loches-Landreville-Viviers.

* S.D.E.A. : Un courrier a été envoyé pour une proposition de travaux de déplacement du transformateur.
* Cérémonie du 08 Mai : La cérémonie débutera à 11h15 au monument aux Morts, suivi d’un vin d’honneur servi au Café du Commerce.
* Boucherie Benoît : La fermeture du commerce a été constatée.

**Questions diverses** :

Françoise FEY L’HERISSON demande :

* quand les joints de la Chapelle Ste Béline seront faits, Jean-Luc Galley indique que l’Entreprise Dangin est avisée.
* ou en est le dossier de l’Eglise ?
* ce qui peut être fait pour les chiens errants qui arrachent les poubelles la nuit, Didier Thiebaut informe que les poubelles doivent être mises dans des containers.

Roger PHILBERT :

* demande si la navette de la CCAO pourrait servir pour les habitants sans moyen de locomotion afin de faire leurs courses, rendez-vous médicaux…

Eddy BERNARDI indique :

* que des dégradations et incivilités sont faites par des enfants du village
* qu’une bouche à clé claque toujours dans la grande rue ainsi que les grilles dans la Rue des Fâches et les grilles dans la Rue sous la Belle

Jean-Luc GALLEY informe :

* du retour de M. BOUIDOU Rue du Fief Mailly

Elodie VIREY informe :

* qu’un individu dans une voiture blanche incitant les enfants à venir le voir, a été signalé autour des groupes scolaires environnants

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.